



Aide aux Licences Sportives 2020/2021

Dans le cadre du développement d'aides spécifiques et sociales visant à soutenir les Personnels du Ministère de la Justice dans la pratique d'activités sportives de proximité, l'ASMJ met en place pour les années 2020/2021 une Aide Financière Sportive.

Cette aide vise les Personnels du exerçant pour le Ministère de la Justice (Magistrats, Fonctionnaires, Contractuels), et se caractérise sous la forme d'une Aide Financière à hauteur de 30 Euros par Personnel.

Il est à noter que seuls les Personnels (Actifs ou Retraités) peuvent prétendre à l'octroi de cette prestation Celle-ci peut se cumuler avec d'autres aides, **toutefois les ayants droits (conjoint et enfants) sont exclus du dispositif.**

L'aide est dévolue pour les licences sportives 2020/2021, et les dossiers doivent parvenir au siège de l'ASMJ du 1^{er} Janvier au 31 Aout 2021, dernier délai, cachet de la poste faisant foi.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, les Personnels doivent remplir les conditions suivantes :

- 1- Exercer au sein d'une structure dépendant du Ministère de la Justice
- 2- Remplir le Formulaire joint en annexe accompagné des différentes pièces justificatives
- 3- Renvoyer l'ensemble des éléments à :

M. Olivier VIAU, Président ASMJ 12-14 Rue Charles Fourier 75013 PARIS

Une commission d'attribution des Aides Financières Sportives se réunira dans les premières semaines du mois de Septembre 2021.

Les prestations seront envoyées courant NOVEMBRE 2021.

Il est à noter, que le nombre d'aides sera limité aux crédits alloués par le Ministère de la Justice et les aides seront attribuées de manière croissante.

Olivier VIAU
Président ASMJ

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

